

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AQUA CONDITIONER 20KG

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Code du produit : KT105AQG01  
Nom du produit : AQUA CONDITIONER 20KG

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Water re-hardening concentrate  
Utilisations déconseillées : Aucune connue.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Manufacturier / Distributeur : FLINT Group France S.A.S.  
Zone Industrielle de Breuil le Sec  
F-60676 Clermont Cedex  
FRANCE  
Tel: +33 3 44 77 67 00  
Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : MSDS.France.Clermont@flintgrp.com

### 1.4 Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)

ORFILA +33 (0) 1 45 42 59 59

### Historique

Date d'impression : 10.11.2016.  
Date d'édition/ Date de révision : 20.09.2016.  
Date de publication précédente : 15.06.2016.  
Version : 3.01

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classement de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

### 2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention  
Mentions de danger : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
Conseils de prudence : P280 - Porter des gants ou des vêtements protecteurs et une protection oculaire ou faciale.  
Éléments d'une étiquette complémentaire : Non applicable.  
Ingrédients dangereux : Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

**AQUA CONDITIONER 20KG****SECTION 2: Identification des dangers**

**Annexe XVII - Restrictions** : Non applicable.  
**applicables à la fabrication,**  
**la mise sur le marché et**  
**l'utilisation de certaines**  
**substances et**  
**préparations dangereuses**  
**et de certains articles**  
**dangereux**

**2.3 Autres dangers**

**PBT** : P: Non disponible. B: Non disponible. T: Non disponible.

**vPvB** : vP: Non disponible. vB: Non disponible.

**SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients****3.2 Mélanges** : Mélange

| Nom du produit ou de l'ingrédient                                                                                                                                                                                                     | Identificateurs                                                                                                                      | %                                             | <b>Classification</b><br>Règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Type                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
|  Bronopol (INN)<br><br>mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7];<br>2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) | REACH #:<br>01-2119980938-15<br>EC: 200-143-0<br>CAS: 52-51-7<br>Indice: 603-085-00-8<br><br>CAS: 55965-84-9<br>Indice: 613-167-00-5 | ≤0.1<br><br><br><br><br><br><br><br><br><0.06 | Acute Tox. 4, H302<br>Acute Tox. 4, H312<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>STOT SE 3, H335<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=10)<br>Aquatic Chronic 2, H411<br>Acute Tox. 3, H301<br>Acute Tox. 3, H311<br>Acute Tox. 3, H331<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=1)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) | [1]<br><br><br><br><br><br><br><br><br>[1] |

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.

Aucun autre ingrédient n'est présent qui, à la connaissance actuelle du fournisseur, soit classé et qui contribue à la classification de la substance et qui, par conséquent, exige d'être déclarée dans la présente section.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, TBP, tPtB, substance de préoccupation équivalente ou n'est associé à une limite d'exposition en milieu de travail et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

**Type**

[1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail

[3] La substance remplit les critères pour les substances PBT selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères pour les substances vPvB selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance d'une préoccupation équivalente

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1 Description des premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Inhalation** : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion** : Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien administrer par voie orale. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir Information toxicologique (section 11)

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Utilisables Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse antialcool, CO<sub>2</sub>, poudres, eau pulvérisée
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers de la substance ou du mélange** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxyde/oxydes de métal

### 5.3 Conseils aux pompiers

**AQUA CONDITIONER 20KG**

**SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie**

- |                                                                                     |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesures spéciales de protection pour les pompiers                                   | : | En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.                                                                                |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | : | Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvrant le visage à pression positive. Les vêtements pour les pompiers (y compris les casques, les bottes et les gants de protection) conformes à la norme européenne EN 469 procureront une protection de base lors d'incidents chimiques. |

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

- |                                            |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour le personnel non affecté aux urgences | : | Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié. |
| Intervenants en cas d'urgence              | : | Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».                                                                                                                                                                                                             |

**6.2 Précautions environnementales**

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

**6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Consulter la section 1 pour des renseignements sur les contacts en cas d'urgence.  
Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.  
Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié.

**SECTION 7: Manutention et stockage**

**7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la poussière, des particules, des embruns ou du brouillard générés par l'application de ce mélange. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine. Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

**7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Stocker conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Non applicable.

**7.4 Autres informations**

Non applicable.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

- Limites d'exposition professionnelle** : Non applicable.
- Autre Limites d'exposition** : CMR: Voir Information toxicologique (section 11)
- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi, comme celles qui suivent : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques à des fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures pour l'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphère des lieux de travail - Exigences générales concernant la performance des procédures de mesure des agents chimiques) Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

### DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

### PNEC

Aucune PNEC disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace.

#### Mesures de protection individuelle

- Protection respiratoire** : Non applicable.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Gants** : En cas de manipulation prolongée ou répétitive, porter les types de gants suivants :  
4 à 8 heures polyéthylène (PE) ou Viton® Gants.  
Références: <http://www.esig.org/en/library/publications/best-practice-guides>
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection oculaire/faciale** : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

#### Contrôle de l'action des agents d'environnement

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Apparence

|                                 |                                                    |
|---------------------------------|----------------------------------------------------|
| État physique                   | : Liquide.                                         |
| Couleur                         | : Bleu.                                            |
| Odeur                           | : Caractéristique.                                 |
| Seuil olfactif                  | : Non disponible.                                  |
| pH                              | : Non disponible.                                  |
| Point de fusion                 | : Non disponible.                                  |
| Point d'ébullition              | : $\geq 100$ °C                                    |
| Point d'éclair                  | : Vase clos: $> 100^{\circ}\text{C}$ [theoretical] |
| Taux d'évaporation              | : Non disponible.                                  |
| Inflammabilité (solides et gaz) | : Non applicable.                                  |
| Durée de combustion             | : Non applicable.                                  |
| Vitesse de combustion           | : Non applicable.                                  |

#### Limites d'explosivité

|                                      |                                             |
|--------------------------------------|---------------------------------------------|
| Seuil minimal:                       | : Non applicable.                           |
| Seuil maximal:                       | : Non disponible.                           |
| Tension de vapeur                    | : $< 23$ hPa                                |
| Densité de vapeur                    | : Non disponible.                           |
| Densité                              | : $\sim 1$ g/cm <sup>3</sup>                |
| Solubilité                           | : Soluble dans l'eau en toutes proportions. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Non disponible.                           |
| Température d'auto-inflammation      | : Non disponible.                           |
| Température de décomposition         | : Non disponible.                           |
| Viscosité                            | : Non disponible.                           |
| Caractéristiques d'explosivité       | : Non disponible.                           |
| Propriétés oxydantes                 | : Non disponible.                           |

### 9.2 Autres informations

|      |                   |
|------|-------------------|
| TDAA | : Non disponible. |
|------|-------------------|

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la Section 7).

### 10.3 Risque de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

### 10.4 Conditions à éviter

Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques :  
agents oxydants, alcalins forts, acides forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

**AQUA CONDITIONER 20KG****SECTION 10: Stabilité et réactivité**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**SECTION 11: Données toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Le produit est classé comme dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 tel qu'amendé. Voir sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

Un contact répété ou prolongé avec le mélange peut causer l'élimination du gras naturel de la peau, ce qui se traduit par une dermatite de contact non allergique et une absorption cutanée. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

**Substances / Mélanges**

**Toxicité aiguë :**

| Nom du produit ou de l'ingrédient                                                                                                                | Résultat                 | Espèces    | Dosage                | Exposition |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------|-----------------------|------------|
| Bronopol (INN)<br>mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7];<br>2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) | DL50 Orale<br>DL50 Orale | Rat<br>Rat | 342 mg/kg<br>53 mg/kg | -<br>-     |

**Estimations de la toxicité aiguë**

Non disponible.

**Irritation/Corrosion :** Non disponible.

**Sensibilisation :** Peut déclencher une réaction allergique. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

**Mutagénicité :** Non disponible.

**Cancérogénicité :** Non disponible.

**Toxicité pour la reproduction :** Non disponible.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -** : Non disponible.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -** : Non disponible.

**Risque d'absorption par aspiration :** Non disponible.

**Toxicité chronique :** Non disponible.

**Tératogénicité :** Non disponible.

**Autres renseignements****Toxicocinétique**

**Absorption :** Non disponible.

**Distribution :** Non disponible.

**Métabolisme :** Non disponible.

**Élimination :** Non disponible.

**AQUA CONDITIONER 20KG****SECTION 12: Données écologiques**

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Ne pas vider dans des drains ou cours d'eau. Voir Sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

**12.1 Données toxicologiques**

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                       | Espèces                          | Exposition |
|-----------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|------------|
| Bronopol (INN)                    | Aiguë CE50 0.02 ppm Eau douce  | Algues - Scenedesmus subspicatus | 96 heures  |
|                                   | Aiguë CL50 11.17 ppm Eau douce | Poisson - Lepomis macrochirus    | 96 heures  |
|                                   | Chronique NOEC 1.94 ppm        | Poisson - Oncorhynchus mykiss    | 49 jours   |

**12.2 Persistance et dégradation**

Non disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogP <sub>ow</sub> | BCF | Potentiel |
|-----------------------------------|--------------------|-----|-----------|
| Bronopol (INN)                    | 0.18               | -   | faible    |

**12.4 Mobilité dans le sol**

Non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB**

**PBT** : P: Non disponible. B: Non disponible. T: Non disponible.

**vPvB** : vP: Non disponible. vB: Non disponible.

**12.6 Autres effets nocifs****SECTION 13: Données sur l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

**Méthodes de traitement des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

**Déchets Dangereux** : Oui.

**Catalogue Européen des Déchets**

| Code de déchets | Désignation de déchet                      |
|-----------------|--------------------------------------------|
| 07 07 01*       | aqueous washing liquids and mother liquors |

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**Réglementation internationale concernant le transport**

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR/RID, ADN, IMDG, ICAO/IATA.

**14.1 Numéro ONU** : Non applicable.



**AQUA CONDITIONER 20KG**

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**14.2 Nom d'expédition correct** : Non applicable.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : Non applicable.

**14.4 Groupe d'emballage** : Non applicable.

**14.5 Dangers environnementaux** : Non applicable.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : Non applicable.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

**SECTION 15: Informations sur la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

UE - Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.

**Teneur en COV** : < 0,1 %

**Inventaire d'Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Réglementations nationales

**Usage industriel** : L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

**Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

**SECTION 16: Autres informations**

**CEPE MSDS Code** : 8

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la toxicité aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DMEL = dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables  
CPSE = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

**AQUA CONDITIONER 20KG**

## SECTION 16: Autres informations

**Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP/GHS]**

| Classification     | Justification     |
|--------------------|-------------------|
| Skin Sens. 1, H317 | Méthode de calcul |

|                                                       |      |                                                                                         |
|-------------------------------------------------------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Texte complet des phrases de danger abrégées :</b> | H301 | Toxique en cas d'ingestion.                                                             |
|                                                       | H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                                               |
|                                                       | H311 | Toxique par contact cutané.                                                             |
|                                                       | H312 | Nocif par contact cutané.                                                               |
|                                                       | H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                   |
|                                                       | H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                        |
|                                                       | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                    |
|                                                       | H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                                    |
|                                                       | H331 | Toxique par inhalation.                                                                 |
|                                                       | H335 | Peut irriter les voies respiratoires.                                                   |
|                                                       | H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
|                                                       | H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
|                                                       | H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.      |

**Date d'impression** : 11/10/2016

**Date d'édition/ Date de révision** : 9/20/2016

**Date de publication précédente** : 6/15/2016

**Version** : 3.01

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.